



Réclamation d'une dette par MCS associés

Par **loup73**, le **18/06/2018 à 12:41**

Bonjour, rnrnVoilà, j'ai effectuer un prêt de 4600 euros en 2002, je n'ai pas honoré cernprêt, un jugement à eu lieu en 2005, donc je n'ai pas la copie et aucunsrndocuments qui concerne cette affaire...j'ai déménagé pourtant en 2005.. rnrnvoici le courrier que j'ai reçu venant de MCS groupe.., lettre reçu lern02/05/2018. rnrnMonsieur, rnrnDans le cadre des engagements que vous avez contractés auprès de la banquern..... , nous souhaitons par le présente lettre , porter à votrernconnaissance , les éléments d'informations suivants conformément àrn'l'article 1324 du code civile. rnrnLa banque a cédé un portefeuille de créances à la société MCSrnet Associés par actes sous seing privé en date du 22/05/2013, déposé aurnrang des minutes de Maître, notaire Tournon sur Rhone. rnrnPar conséquent, la société MCS et Associés, devient votre interlocuteurnunique et, à cet effet, nous vous demandons de bien vouloir lui adresserrndès à présent , tous vos règlements par tous les moyens à votrernconvenance.. rnrnDans le cadre d'un virement, le RIB du compte a créditer ouvert dans lesrnlivres de la Est le suivant : rnrnrnrib rniban rnbic rnrnSi vous êtes dans l'impossibilité d'effectuer un paiement , veuillez parnnailleurs prendre contact avec nos services afin d'étudier ensemble, aurnregard de votre situation , une solution de règlement amiable . rnrnA cet effet la société MCS et Associés se tient à votre entière dispositionrnau , pour tout renseignements complémentaires et toutesrncorrespondances pourront etre adressées à : MCS et Associésrncedex20. rnrnvoilà donc ce fameux courrier, sans aucun montant de la sommes due, de daternde jugement... rn16 ans après avoir contracté ce prêt ???? rnj'ai donc contacter cette société, la dette a carrément doublé..., de 4600rneuros je passe à 9400 euros ... rnsuis je tenu de réglé cette dette ??? rnn'y a t'il pas prescription,.. rnje n'ai aucune copie de ce jugement...aucune date du premier impayé.. rnMCS et associés ,devais m'envoyer un mail, pour que je leur fournisserrncertains documents sur ma situation actuelle, enfin c'est eux qui lern désiraient....j'attends encore ce mail... rnrnUn huissier est venu chez moi le 12 juin 2018 avec un document , oui il y àrn5 jours !!!...que j'ai jeter sans lire... rnrndonc que dois je faire...étant au rsa , avec une RQTH, c'est vraimentrnangoissant tout

ceci.. rnrnmerci d'avance de votre aide.rnwolf73